

REPUBLIQUE DU CONGO

-----  
 MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
 ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
 -----

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
 PUBLIQUE  
 -----

DIRECTION DE LA MAITRISE DES  
 EFFECTIFS  
 -----

□) ECRET N° 93-446 / 23 SEPTEMBRE 1993  
 MFPRA-DGFP-DME.D1

Portant intégration, nomination et titu-  
 larisation à titre exceptionnel de cer-  
 tains candidats dans les cadres de la  
 catégorie A hiérarchie I des Services  
 Sociaux (Enseignement) en tête :  
 LOUBOUNGOU-KOKOLO (Jean Louis Célestin.)

-----  
 LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-  
 NEMENT,

( / ISAS :

( / u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;

( / u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut de la Fonction Publique ;

( / u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

( / u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

( / u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les condi-  
 tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doi-  
 vent subir les fonctionnaires stagiaires ;( / u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 reglementant  
 la prise d'effet du point de vue de la solde des actes reglementaires  
 relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
 et reclassements ;( / u le décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 modifiant le ta-  
 bleau hiérarchique des cadres A, B, C, et D, de l'Enseignement (Jeu-  
 nesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles  
 1, 2, 3, 5, 10, 13, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63/70 du 26 Mars 1963 fixant  
 le statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;( / u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
 remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962  
 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;( / u le décret n° 93/15 du 23 Juin 1993 portant nomi-  
 nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;( / u le décret n° 93/18 du 24 Juin 1993 portant nomina-  
 tion des Membres du Gouvernement ;( / u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organi-  
 sation des intérimaires des Ministres ;( / u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le reglement  
 sur la solde des fonctionnaires ;( / u les dossiers de candidature constitués par les intéressés  
 Sur instruction du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992 ;□) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude Professeur d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et nommés au grade de Professeur Certifié d'EPS Stagiaire, indice 790.

- LOUBOUNGOU-KOKOLO (Jean Louis Célestin,) né le 22 Mai 1958 à Loandjili
- PAMA-KUFI (Antoine,) né le 1er Janvier 1958 à les Saras

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale, chargé de la Reforme du Système Educatif.

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommés au 1° échelon de leur grade indice 830 pour compter du 5 Octobre 1989 ACC = Néant.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 23 SEPTEMBRE 1993

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Reformes Administratives,

- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO -

Jena Prosper K O Y O.-

AMPLIATIONS :

JORC .....	1
DGFP/DME .....	3
DGFP/BST .....	3
DGB .....	3
DGCF .....	1
M. JS .....	2
LOSSIERS .....	6
D:G:S .....	2
INTERESSES .....	2
SGG/BC .....	2/-